

II. Mise en cohérence des approches micro et macroéconomiques

La première partie s'est attachée à clarifier le cadre conceptuel de la comptabilité distributionnelle, qui consiste à classer les ménages en fonction de leur revenu et à identifier les transferts dont ils sont bénéficiaires ou contributeurs. Elle a mis en évidence l'importance d'adopter une approche exhaustive des transferts pour aboutir à une vision cohérente de la redistribution.

Or, les mesures de la redistribution se fondent généralement sur des données microéconomiques qui ne couvrent qu'une partie des revenus et des transferts. Aussi, pour atteindre l'objectif d'exhaustivité, il est proposé ici de partir du champ le plus large, c'est-à-dire les agrégats macroéconomiques de la comptabilité nationale, et de s'appuyer sur les différentes sources de données microéconomiques pour les distribuer, en cherchant à combler les informations qui manquent. En clair, identifier ces différences de champ suppose de distribuer « ligne à ligne » les composantes du revenu national.

Tel est l'objet de cette deuxième partie qui vise à concilier les approches microéconomiques et macroéconomiques de l'étude de la redistribution par une méthode qui répartit 100 % du revenu national en se basant au plus près des pratiques de la statistique sociale et des études microéconomiques. Après avoir fixé le cadre général (II.1), les différentes composantes du revenu national sont passées en revue, en commençant par le revenu disponible (II.2), clef de voûte des données microéconomiques, puis le revenu disponible ajusté, c'est-à-dire intégrant des dépenses de consommation collective individualisables comme la santé et l'éducation (II.3), avant d'étudier les autres transferts comme les taxes sur la production et les produits puis les dépenses publiques non individualisables (II.4). Enfin, une dernière section (II.5) se penche sur les questions spécifiques relatives aux extrémités de la distribution, très hauts et très bas revenus.

II.1. Cadre général

Cette section présente les conventions proposées par le groupe de travail permettant de parvenir à distribuer aux ménages l'ensemble des revenus et transferts constitutifs du revenu national.

II.1.a. Les sources d'information mobilisables

Distribuer l'ensemble du revenu national nécessite de partir de deux sources principales : d'une part, les données de comptabilité nationale, qui sont synthétisées dans un tableau économique d'ensemble (TEE), auquel sont ajoutées des sorties complémentaires de la comptabilité nationale et d'autre part, des sources d'information variées qui microfondent la distribution des revenus et transferts (voir **Recommandation 18**).

Le TEE s'appuie sur un cadre international de conventions qui permet de répliquer l'exercice dans les autres pays. Les sources complémentaires peuvent être issues de comptes satellites de la comptabilité nationale, ou bien tirées des sources qui construisent le TEE. Elles peuvent être adaptées dans chaque pays selon les informations disponibles. Plus les informations seront détaillées, plus les fondements microéconomiques seront solides. Le TEE s'organise en secteurs institutionnels (S), les sociétés non financières (S11), les sociétés financières (S12), les administrations publiques (S13), les ménages (S14) et les institutions à but non lucratif (S15). Dans ce rapport, sont également mobilisées les opérations de distribution identifiées en comptabilité nationale par la lettre D (par exemple D1 pour la rémunération des salariés) et les lignes se référant à des soldes associés à la lettre B, (par exemple B5n pour le RNN, égal au solde des revenus primaires nets des différents secteurs).

Si la comptabilité nationale offre un cadre unifié, exhaustif et inscrit dans des normes onusiennes, il n'en va pas de même pour les données microéconomiques. Néanmoins, de nombreuses initiatives nationales tendent à s'en rapprocher. Ainsi, en France, l'Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS) réunit les informations sociodémographiques de l'enquête Emploi, les informations administratives de la Cnaf, la Cnav et la CCMSA et le détail des revenus déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu. L'ERFS s'appuie sur un échantillon d'environ 50 000 ménages, soit l'équivalent de 130 000 individus, représentatifs de la population vivant en France métropolitaine dans un logement ordinaire. Une documentation précise du modèle existe, regroupant notamment les écarts aux cibles externes, à la fois en nombre de ménages concernés et en total des transferts simulés.

Le modèle de microsimulation *open-source* Ines²⁴ s'appuie quant à lui sur les données de l'ERFS pour microsimuler la législation sociale et fiscale française. D'autres bases de données sont également mobilisées pour pouvoir bien simuler un nombre élevé de transferts²⁵. Ce modèle permet de calculer le revenu disponible à partir des revenus d'activité et des revenus de remplacement (chômage et retraite) en appliquant la législation des transferts socio-fiscaux (impôts, cotisations, prestations et minima sociaux). Il simule la plupart des prélèvements sociaux et fiscaux directs – cotisations sociales, CSG, CRDS, impôt sur le revenu, ISF/IFI, taxe sur les salaires, etc. – et indirectes – TVA, TICPE, droit d'accise – et des prestations sociales – aides au logement,

24 Voir <https://www.insee.fr/fr/information/2021951> pour une description courte et <https://adullact.net/projects/ines-libre> pour plus de détails.

25 Le modèle utilise également les données Insee de l'enquête budget des familles, l'enquête patrimoine et l'enquête logement, et les données DGFIP de la taxe d'habitation et de l'ISF.

principaux minima sociaux, prime d'activité, prestations familiales, bourses et certaines prestations affectées (CMUC, chèque ACS, APA). La diversité des variables de l'enquête Emploi intégrées dans l'ERFS permet de simuler finement les transferts socio-fiscaux, notamment :

- les prestations sociales dans le bas de la distribution grâce aux variables sur le logement, la situation familiale et le calendrier infra-annuel d'activité ;
- les cotisations sociales, grâce au statut de l'emploi (public ou privé) ou les heures travaillées et les autres prélèvements sur les entreprises assis sur la masse salariale grâce au lien entre le ménage et l'entreprise dans laquelle il travaille le cas échéant.

Par sa représentativité et la richesse des transferts qu'il permet de simuler, le modèle Ines est à la base de l'exercice de distribution par strate du revenu national et de ses composantes, détaillé ci-après. Pour cet exercice, les données utilisées en entrée du modèle sont celles de l'ERFS 2016 pour simuler les différents transferts sur l'année 2016, année sur laquelle portent ces travaux.

D'autres méthodes sont envisageables pour pallier certains manques, notamment afin de mesurer finement les revenus des centièmes et millièmes supérieurs. À l'instar des données sur lesquelles le modèle s'appuie, les simulations concernent un champ particulier, celui des ménages ordinaires en France métropolitaine (voir section II.5.b). Son échantillonnage ne permet pas d'avoir des résultats précis au-delà des vingtiles pour les variables à support continu comme les revenus ou le patrimoine dont la concentration dans les tranches les plus hautes est très élevée. Aussi, nous complétons les données de l'ERFS par des sources administratives exhaustives Garbinti *et al.* (2018) pour obtenir la distribution des revenus à l'intérieur du dernier dixième. Le dispositif FILOSOFI pourrait également être mobilisé, dans de futurs travaux, pour certains revenus ou transferts du haut de la distribution (cf II.5.a).

Soulignons aussi que l'ERFS n'aurait pas pu être utilisé pour réaliser l'intégralité de l'exercice de distribution du revenu national. Si cette enquête est adaptée pour mesurer finement le revenu disponible, les impôts directs et les prestations en espèces reçues, elle ne permet pas, contrairement au modèle Ines, d'appréhender la distribution de prélèvements comme les cotisations ou les taxes indirectes. Afin de garder, autant que possible, une même source centrale (cf. **Recommandation 16**), les distributions sur lesquelles se fondent le présent rapport reposent sur les sorties du modèle Ines.

Enfin, le modèle Ines a l'avantage, par recalage et vieillissement, de produire des résultats plus récents que l'ERFS. Dans son utilisation habituelle, Ines mobilise l'ERFS d'une année N et simule les transferts de l'année N+2 en faisant « vieillir » les revenus de deux ans à partir d'informations auxiliaires agrégées issues d'autres sources, et en recalant la structure sociodémographique sur celle de l'année N+2 afin de refléter la structure et les revenus de la population de l'année N+2. Pour cet exercice, le modèle Ines a été modifié pour que l'année où la législation est simulée soit la même que l'année de la base de données ERFS utilisée. Le groupe de travail encourage à recourir à ces méthodes dites de *nowcasting* (voir Fontaine et Sicsic (2015)), que permettent les modèles de type Ines, afin d'épouser au mieux les calendriers de publication des comptes nationaux.

Recommandation 20 : Recourir autant que possible à des méthodes d'estimation précoce du présent (*nowcasting*) afin de rapprocher la diffusion des comptabilités distributionnelles avec celle des comptes nationaux.

II.1.b. Des principes à la pratique

La logique générale consiste à distribuer, par tranches de niveau de vie, les montants totaux en milliards d'euros des lignes du tableau économique d'ensemble, selon les proportions estimées par le modèle Ines et les données fiscales. En cohérence avec la **Recommandation 3** et la **Recommandation 5**, la variable de classement est le revenu disponible des ménages par unité de consommation, soit le niveau de vie, des ménages et les dixièmes sont des dixièmes d'individus (la population totale est divisée en dix parts égales) et pour le haut de la distribution en vingtièmes, centièmes et millièmes.

Afin de faciliter la définition de normes reproductibles, le groupe de travail s'est attaché à construire une nomenclature générale adoptant une vision exhaustive et une déclinaison systématique. Chaque revenu ou transfert de cette grille est désigné par une nomenclature CND.X où X est la ligne de la grille complète. La ligne des revenus salariaux (CND.3.1) par exemple se construit comme suit :

- Les salaires nets s'élèvent à 712 milliards d'euros dans le TEE en 2016 ;
- Les salaires nets du premier dixième de niveau de vie dans Ines correspondent à 1,1 % de l'ensemble des salaires nets, ceux du deuxième dixième à 3,4 %, ... 25,8 % pour le dernier dixième ;
- Le produit de ces coefficients de répartition avec le montant total permet d'estimer le montant total reçu par chaque dixième : le premier dixième reçoit 8 milliards d'euros de salaires nets, le deuxième 24 milliards d'euros, etc.

Les grands agrégats du tableau économique d'ensemble sont ensuite calculés de la même manière pour chaque tranche de niveau de vie, en sommant chaque sous-catégorie le cas échéant. Cette opération s'applique aux revenus et transferts concernant les ménages, mais aussi à ceux imputés aux autres secteurs institutionnels et non usuellement affectés aux ménages en comptabilité nationale, comme par exemple les profits non distribués.

Cette méthode générale a plusieurs avantages. En premier lieu, elle permet de pallier l'imperfection inhérente aux enquêtes ou aux modèles de microsimulation, dans lesquels le total de chaque transfert simulé, prélèvement ou prestation, ne correspond jamais à l'euro près aux montants de la comptabilité nationale. En général, des coefficients correctifs sont appliqués afin d'opérer le recalage, ce qui revient à supposer que la différence entre les montants simulés et les montants réels se distribue de façon identique. En particulier, si la source de données ou le modèle de microsimulation est à champ restreint, on suppose que le profil du hors-champ est identique à celui-ci (voir la discussion de la section II.5.c). La comptabilité distributionnelle, au contraire, invite à limiter autant que possible le hors champ en construisant le profil distributionnel des

composants du niveau de vie élargi qui ne sont pas habituellement intégrés.

En second lieu, la méthode se généralise à d'autres données ou modèles, par exemple avec un échantillon plus grand ou des données de sources différentes. Même si la méthode suivie dans l'exercice de DINA pour la France (Garbinti *et al.*, 2018) utilise des sources et des imputations différentes, elle produit des résultats proches de ceux obtenus à partir du modèle de microsimulation Ines présentés dans ce rapport.

L'approche autorise néanmoins le mélange de différentes sources en cas d'information parcellaire dans une source unique. En effet, il est préférable de privilégier un « cœur » unique qui regroupe le plus grand nombre d'informations statistiques sur des mêmes ménages. La corrélation sous-jacente entre les variables sociodémographiques (âge, type de famille, statut d'activité, etc.), les catégories de revenus et les transferts, principalement basés sur des conditions de revenus et de configuration familiale, est ainsi conservée. Cette approche minimise les hypothèses d'imputation et les opérations d'appariement statistique nécessaires pour distribuer l'ensemble des transferts. En particulier, la corrélation entre la distribution de patrimoine et la position sur l'échelle des revenus est souvent propre à chaque pays et difficile à imputer si elle n'est pas mesurée. Avoir dans une même base l'ensemble des revenus, dont ceux du patrimoine ainsi que le stock de capital, idéalement par type d'actifs, est le meilleur moyen pour distribuer les agrégats les plus concentrés, tels que les profits non distribués (PND, voir section 0).

Enfin, la démarche est modulaire au sens où la transparence de ses hypothèses, transfert par transfert, lui permet d'être ajustée selon les pays et même selon les catégories de transferts. Par exemple, les dépenses collectives (voir section II.4) peuvent être distribuées uniformément ou proportionnellement à une catégorie particulière de revenus, ou bien encore selon des méthodes qui utilisent des informations sur les bénéficiaires effectifs ou potentiels des services publics correspondant, et il est aisé de modifier ce type d'hypothèses. Un pays n'ayant pas à disposition des sources de données aussi fines peut adopter des profils tirés de la littérature, d'une base externe voire même d'un autre pays. En ce sens, elle permet la comparaison internationale en pouvant appliquer des raisonnements tels que « quel serait le profil redistributif d'un pays A s'il avait la même distribution de transferts en nature selon le niveau de vie que le pays B ? » (voir section I.4.d).

Ces propriétés vertueuses tiennent notamment à ce que tous les calculs des différentes distributions de revenus et transferts sont construits avec un classement fixe des individus, en l'occurrence ici selon leur niveau de vie défini comme le revenu disponible par unité de consommation. C'est donc par ce revenu disponible que nous commençons notre exercice de distribution des lignes du tableau économique d'ensemble.

II.2. Le revenu disponible des ménages

Rappelons à ce stade les raisons pour lesquelles le groupe de travail a identifié le revenu disponible comme un bon candidat pour constituer le pivot de la comptabilité distributionnelle (sans exclusion d'autres approches, voir section I.2). D'une part, cette

grandeur est celle qui s'approche le plus du revenu « monétaire » dont disposent chaque année les ménages : elle n'inclut pas les transferts en nature non monétaires mais intègre bien les revenus différés ou de remplacement. C'est d'ailleurs pour cette même raison que ce concept de revenu est utilisé pour définir la pauvreté monétaire ou mesurer les inégalités effectives. Enfin, c'est une notion qui est commune aux approches microéconomique et comptable.

La notion de revenu disponible de la statistique sociale diffère du revenu disponible brut de la comptabilité nationale sur plusieurs aspects, comme l'inclusion dans la seconde des loyers (réels et imputés) et non dans la première, la prise en compte dans la première des aides au logement et non dans la seconde. Pour réduire cet écart, l'Insee publie régulièrement sur données sociales des estimations de niveau de vie intégrant, en variante une estimation par strate des loyers imputés ; pour parachever ce rapprochement, il conviendrait de réinterroger le choix du SNA de rattacher les aides au logement aux transferts en nature car leurs montants dépendent d'une dépense de loyer versé, mais *a contrario*, elles sont *de facto* versées en espèces sous la forme de prestations, de façon analogue aux minima sociaux.

Ceci étant posé, cette section détaille les différentes étapes de distribution des éléments constitutifs revenu disponible (CND.C), en commençant par les revenus primaires des ménages et des entreprises individuelles (II.a), pour ensuite passer en revue les différents prélèvements, ainsi que les revenus secondaires qui résultent des transferts publics (II.b), avant d'aboutir, donc, au revenu disponible lui-même (II.c).

II.2.a. Revenus primaires des ménages

La distribution du revenu primaire du compte S14 est constituée de deux composantes. La première partie correspond aux revenus salariaux du S14.D1 distribués selon la somme des salaires bruts (CND.3.1) et des cotisations (CND.7). Les informations nécessaires pour estimer la distribution sont présentes dans les données ERFS et le modèle Ines. Le salaire net est tiré des déclarations fiscales qui constituent une des sources de l'ERFS. Il n'est pas simulé par le modèle Ines mais observé dans l'ERFS.

Ensuite, les cotisations à la fois salariales et patronales sont finement simulées par le modèle Ines à partir des informations disponibles dans l'enquête emploi, autre source constituant l'ERFS. Elles tiennent notamment compte des caractéristiques intervenant dans le calcul des exonérations (public/privé, quotité travaillée, montant de rémunération, etc.). L'ensemble des différents taux entre les cotisations vieillesse, maladie, famille et chômage sont bien intégrés au modèle Ines.

Figure 14 : Distribution des revenus salariaux bruts (63% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	183	13	39	59	77	97	113	133	158	190	302	188	59	12
k euros par UC	25,7	2,9	8,9	12,7	16,4	21,1	24,9	29,2	34,3	40,8	64,6	100	140	265

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, les salaires des 10% les plus aisés représentent 13 milliards d'euros et 2 900 euros par unité de consommation.

La seconde partie est composée des revenus mixtes nets et du patrimoine (CND.4), à savoir la somme des revenus mixtes nets des indépendants, y compris les autoentrepreneurs (CND.4.1), des revenus nets de la propriété (CND.4.2) et des loyers réels versés et imputés des propriétaires nets de l'amortissement (CND.4.3).

L'ensemble de ces revenus sont présents dans les données ERFS et récupérés dans Ines de la même manière que les revenus salariaux (sources administratives fiscales appariées aux ménages ERFS). Un module spécifique à la production de l'ERFS permet d'estimer les loyers imputés à partir des loyers réels et des caractéristiques des logements (nombre de pièces, type de logement, superficie, etc.). Ce sont ces variables qui sont reportées aux ménages du modèle Ines.

Figure 15 : Distribution des revenus mixtes et du patrimoine (16% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	300	8	9	13	15	16	19	22	28	42	126	99	49	14
k euros par UC	6,5	1,8	1,9	2,8	3,2	3,6	4,3	4,9	6,2	9,0	27,0	52,5	117	305

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, les revenus mixtes et du patrimoine des 10% les plus aisés s'élèvent à 126 milliards d'euros, soit 27 000 euros par unité de consommation.

II.2.b. Transferts monétaires et revenus secondaires

Les quatre sections suivantes présentent la décomposition des transferts qui permettent, à partir du revenu des facteurs travail et capital (CND.B), d'établir le revenu disponible net (CND.C). Il s'agit d'une part, des prélèvements correspondant aux impôts sur le revenu et le patrimoine ainsi que les cotisations sociales, et d'autre part, des prestations et allocations monétaires et autres transferts.

Les impôts sur les revenus et le patrimoine (CND.6)

Ils correspondent aux comptes S11+S12+S14.D5 du TEE. Composés principalement de la CSG (CND.6.1), l'IR (CND.6.2) et la TH (CND.6.3), ces prélèvements sont distribués en s'appuyant sur le modèle Ines selon la logique générale de la grille.

L'impôt sur le revenu est simulé par le modèle Ines en s'appuyant sur les cases fiscales présentes dans l'ERFS, issues des données administratives. La plupart des crédits et réductions d'impôts sont ainsi simulés. Il en est de même pour la CSG et les autres contributions sociales. La taxe d'habitation n'est pas simulée mais est présente dans les données ERFS lors de l'appariement avec les données fiscales.

L'IS (CND.6.4) est quant à lui distribué selon la même méthode que les profits non distribués en l'absence de rapprochement entre données à l'échelle des ménages et données au niveau des entreprises (voir ci-après). Le résidu (CND.6.5) est à ce stade distribué comme les autres prélèvements et pourrait être distribué à partir du modèle Ines dans la suite de ces travaux (CRDS et ISF notamment).

Figure 16 : Distribution des impôts sur le revenu et le patrimoine (15% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	-277	-2	-4	-7	-10	-12	-16	-20	-27	-40	-138	-109	-61	-24
k euros par UC	-6,0	-0,5	-0,9	-1,4	-2,1	-2,7	-3,4	-4,4	-5,9	-8,7	-29,6	-58,1	-144	-510

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, les 10% les plus riches versent 138 milliards d'euros d'impôts sur le revenu et le patrimoine, soit 29 600 euros par UC.

Les cotisations sociales (CND.7)

Les cotisations sociales correspondent au compte S14.D61 du TEE et leur distribution suit également la logique d'ensemble de la grille. Ainsi les cotisations retraites (CND.7.1), maladie (CND.7.2), famille (CND.7.3), chômage (CND.7.4) s'appuient sur la distribution obtenue par le modèle Ines grâce à la richesse des variables de l'enquête emploi et notamment de la reconstitution d'un calendrier d'activité infra-annuel.

Le profil des cotisations pour les organismes complémentaires (CND.7.5) est obtenu à partir du modèle Ines-OMAR développé par la Drees.

Figure 17 : Distribution des cotisations sociales (25% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	-471	-5	-15	-23	-30	-38	-45	-54	-64	-78	-119	-75	-22	-4
k euros par UC	-10,2	-1,2	-3,5	-4,9	-6,4	-8,3	-9,9	-11,8	-14,0	-16,7	-25,4	-39,7	-52,9	-77,2

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, les 10% les plus aisés versent 119 milliards de cotisations sociales, soit 25 400 euros par UC.

Les prestations et allocations monétaires (CND.8)

De la même manière, les transferts du S14, D62 (CND.1 à CND.6) sont obtenus grâce au modèle Ines : pensions de retraite, allocations chômage, prestations familiales, minima sociaux, pensions invalidité. Les revenus différés que représentent la retraite, le chômage et l'invalidité sont des revenus déclarés, en amont du modèle Ines. Ils ne sont pas simulés mais obtenus dans les bases ERFS. En revanche, les prestations familiales et les minima sociaux sont simulés sur la base des caractéristiques sociodémographiques, des revenus et des barèmes sociaux de la législation. Ils pourraient être directement lus dans la base ERFS mais les simulations du modèle Ines semblent mieux correspondre aux montants agrégés comptables.

Dans l'attente de calculs complémentaires, les IJ et les AT (CND.8.7) sont distribués comme les autres prestations. Les remboursements versés par les organismes complémentaires sont eux distribués par l'intermédiaire du modèle Ines-OMAR.

Figure 18 : Distribution des prestations et allocations monétaires (26% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	486	25	35	41	46	45	47	50	54	63	80	41	8	1
k euros par UC	10,6	5,6	8,0	8,7	9,7	9,8	10,3	11,1	11,8	13,5	17,1	22,0	20,1	20,5

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, les 10% les plus modestes reçoivent 25 milliards de prestations en espèces, soit 5 600 euros par UC.

Les autres transferts (CND.9)

Afin d'arriver au revenu disponible net des ménages (S14.B6n), il reste à distribuer les autres transferts (S14.D7), notamment les autres transferts courants versés par les ménages (-26 mds en 2016, composés d'amendes, redevances, permis et versements aux ménages non-résidents), et les revenus de la propriété des APU (S13.D4) à verser aux ménages (26 mds en 2016). Représentant des montants faibles relativement aux autres transferts (moins de 1% du RNN), l'hypothèse de distribution de ces ajustements joue peu sur les résultats. Le prototype proposé distribue leur montant uniformément pour les autres transferts courants et conserve le mélange de prestations et prélèvements de la ligne CND.4.2 pour le CND.9.2. D'autres hypothèses pourraient être adoptées, ce qui ne modifierait pas les profils de redistribution.

II.2.c Distribution du revenu disponible par dixième de niveau de vie

Le revenu disponible, ainsi formé, fait apparaître un rapport de 1 à 8,3 entre le niveau de vie des 10% les plus aisés (72 900 euros par UC) et celui des 10% les plus modestes (8 800 euros par UC).

Figure 19 : Distribution du revenu disponible net (incluant les PND, 70% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	1 320	40	64	83	97	108	119	132	152	184	341	231	97	32
Rev. disponible par UC	28,7	8,8	14,3	17,9	20,7	23,4	26,0	29,0	33,0	39,4	72,9	123	229	676

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, les 10% les plus aisés ont un revenu disponible net incluant les PND de 341 milliards d'euros, soit 72 900 euros par UC.

Partant d'inégalités primaires beaucoup plus marquées (1 à 22 pour les salaires et 1 à 15 pour les revenus mixtes et du patrimoine), ces écarts sont réduits par les impôts sur les revenus et le patrimoine et les cotisations sociales (respectivement 1 à 60 et 1 à 21), ainsi que les prestations sociales en espèces (y compris retraites et chômage) qui s'élèvent à 5 600 euros par unité de consommation pour les 10% les plus modestes et 17 100 euros pour les 10% les plus aisés.

II.3. Le revenu disponible net ajusté des ménages

En comptabilité nationale, le revenu disponible ajusté est une grandeur qui se

déduit du revenu disponible en lui ajoutant les transferts publics en nature. Ceux-ci sont valorisés par les dépenses publiques de consommation collective dites « individualisables » comme la santé, l'éducation, ou encore le logement.

Dépenses de santé

La distribution des dépenses de santé représente un enjeu important, en raison du montant élevé des dépenses de remboursement (176 Mds € en 2016, soit 9 % du RNN) et mais aussi en lien avec le caractère plus ou moins public selon les pays des systèmes de santé.

Le système d'assurance maladie français se partage entre une assurance maladie obligatoire (AMO, 78 % de la consommation de soins et de biens médicaux, CBSM) et une assurance maladie complémentaire (AMC, 13,4 % de la CBSM) selon Gonzalez *et al.* (2019). En ce qui concerne l'AMO, les contributions sont assises sur les revenus alors que le taux de remboursements diffère selon les types de soins ou de patients. Par ailleurs, des aides telles que la CMUC ou l'ACS sont à destination des ménages les plus modestes. Les ménages les plus modestes peuvent présenter une santé plus dégradée, impliquant que le profil des soins varie avec le niveau de vie. Ainsi, les effets en fonction du revenu sont potentiellement élevés et il est nécessaire de les mesurer avec précision.

Le modèle Ines-OMAR²⁶ permet de décomposer et distribuer finement aux ménages les dépenses de santé. Développé et maintenu par la Drees, il s'appuie sur l'Enquête santé et protection sociale (ESPS) (Irdes, Drees). Cette base est un échantillon représentatif de la France métropolitaine des ménages en logement ordinaire contenant des informations sociodémographiques (revenus, état de santé, et type de couverture complémentaire). L'enquête est appariée aux données administratives de remboursement de l'assurance maladie (CNAM, SNDS) qui fournissent les dépenses présentées au remboursement et les remboursements AMO. Le modèle s'appuie sur l'enquête sur les contrats les plus souscrits auprès des organismes complémentaires (Drees) qui fournit les garanties par poste de soins ainsi que le montant des primes et le nombre de bénéficiaires. Les données sur les dépenses de santé sont issues de la version 2017 du modèle OMAR.

Cette version provisoire du modèle Ines-Omar 2017 s'appuie centralement sur la Statistique sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) 2017, un échantillon représentatif des ménages en logement ordinaire de France métropolitaine contenant de nombreuses informations sociodémographiques notamment les revenus et le type de couverture complémentaire. Les dépenses de santé sont imputées à partir de l'ESPS-EHIS 2014 apparié au SNDS, et couvrent le champ des prestations individualisables présentées au remboursement en ville et en établissement de santé (hôpital public et privé, MCO, PSY, SSR, HAD) hors médico-social. Les primes et remboursements de l'assurance complémentaire proviennent de l'enquête sur les contrats les plus souscrits auprès des organismes complémentaires de 2016. Ainsi la distribution des dépenses selon le dixième de niveau de vie est celle de 2014 tandis que les distributions des

²⁶ Une présentation a été effectuée par le bureau de l'Assurance maladie et des études sur les dépenses de santé de la Drees en septembre 2019 dont le support plus précis est disponible.

cotisations et des remboursements de complémentaire santé correspondent à 2016.

Ces travaux permettent de distribuer les dépenses AMO selon le niveau de vie (CND.10.1). Ce modèle permet également de distribuer les cotisations et remboursements des organismes complémentaires (resp. CND.7.5 et CND.8.6).

Le profil obtenu des dépenses remboursées est globalement légèrement décroissant en fonction du niveau de vie (voir Figure 20 ci-après), d'autant plus en intégrant les remboursements hospitaliers pour séjours de longue durée de type psychiatrique (PSY), hospitalisation à domicile (HAD) et de soins de suite de réadaptation (SSR). Il ne s'agit pas de fournir ici une interprétation en bien-être mais de ventiler des transferts publics selon le niveau de vie.

Éducation et enseignement supérieur

L'autre principal poste de transferts en nature individualisables correspond aux dépenses d'enseignement (101 Mds €, 5 % du RNN). Il s'agit de l'éducation dans le primaire et le secondaire d'une part, et l'enseignement supérieur d'autre part.

Peu de données sont disponibles pour rapprocher ces dépenses éducatives du niveau de vie des ménages. À notre connaissance, il n'existe pas de modèle simulant les prestations d'éducation au niveau microéconomique.

Afin de distribuer la dépense d'enseignement, le principe général est de construire, pour chaque enfant d'un ménage, une prestation d'enseignement dont la valeur est liée au niveau et de la nature de la formation suivie. La méthode s'avère être d'autant plus précise que la donnée sur la scolarité des enfants est détaillée. *A minima*, l'âge des enfants peut être ainsi utilisé pour différencier les études primaires, secondaires et supérieures.

Dans la pratique, il s'agit de s'appuyer sur les données des effectifs des élèves et des étudiants jugés homogènes au regard des coûts éducatifs, puis de les multiplier par les coûts moyen issu des comptes de l'éducation. Pour le prototype de comptes nationaux distribués de ce rapport, deux types de calculs sont effectués, l'un pour la scolarité primaire et secondaire, l'autre pour les études supérieures.

Concernant le primaire et le secondaire, l'âge et le nombre d'enfants des données ERFS est utilisé pour attribuer un coût par enfant de chaque ménage le cas échéant (en prenant le coût moyen par niveau – premier degré et second degré – d'après le compte de l'éducation). Ceci permet alors de construire une distribution des coûts par dixième de niveau de vie en agrégeant pour tous les ménages de chaque tranche.

En ce qui concerne les étudiants, deux situations différentes existent.

- S'ils sont cohabitants (c'est-à-dire vivant dans le même ménage que leurs parents), les dépenses d'éducation supérieure sont attribuées au ménage auquel ils appartiennent ;
- S'ils sont non-cohabitants, le champ usuel de la redistribution monétaire exclut les ménages dont la personne de référence est étudiante (voir section II.5.b). En outre, les travaux issus de l'enquête ENRJ de l'Insee et la Drees ont

montré qu'il était impropre d'en faire des ménages à part entière. Ils seraient alors considérés comme sans revenu alors qu'ils bénéficient de transferts privés et qu'ils sont principalement issus des ménages les plus aisés. Ainsi, à ce stade préliminaire du prototype de comptes distribués, la population des étudiants non-cohabitant, et donc les dépenses afférentes, sont réparties selon la distribution par dixième de niveau de vie de l'enquête ENRJ.

Le coût moyen par étudiant est supposé identique dans le supérieur, en ne distinguant pas par exemple universités, classes préparatoires et filières technologiques. Des améliorations sont notablement possibles sur ce point en effectuant cette distinction du coût moyen selon le compte de l'éducation et en exploitant les variables de l'enquête emploi.

Les dépenses d'éducation sont ensuite agrégées par tranche de niveau de vie en sommant les montants ainsi obtenus pour le primaire, le secondaire et le supérieur. Le profil obtenu des dépenses éducatives est redistributif et décroît de 14 % pour le premier dixième à 9 % pour le dernier dixième. Cet effet repose sur le profil démographique et la composition des familles au sein des dixièmes.

Action sociale et autres activités culturelles et associatives

Ces deux postes du compte D63 sont moins importants et représentent respectivement 63 Mds € (3 % du RNN) et 38 Mds € (2 % du RNN). Le premier, qui comprend notamment le forfait soin dans les maisons de retraites ou les unités de soin longue durée, le complément mode de garde (CMG) et l'hébergement médico-social non marchand, est réparti en conséquence comme une moyenne pondérée entre les transferts simulés dans Ines (APA et CMG) en l'absence de données complémentaires et les montants manquants distribués comme les prestations familiales (au profil redistributif). Les activités culturelles et associatives non marchandes, qui recouvrent notamment les actions sportives, créatives, artistiques ou de spectacle, sont uniformément distribuées (soit 10 % pour chaque dixième).

Logement

Le dernier bloc de transferts sociaux en nature individualisables correspond aux dépenses de logement (16 Mds €, 1 % du RNN). Il s'agit des allocations logement versées aux ménages locataires et qui dépendent des revenus du ménage, de la zone géographique et pour partie du montant des loyers. Les montants des allocations sont simulés dans le modèle Ines à partir des informations présentes dans l'ERFS. Comme le principe adopté pour les autres transferts de la grille, les dépenses comptables sont distribuées suivant le profil simulé, fortement concentré sur les premiers dixièmes de niveau de vie.

Distribution du revenu disponible net ajusté

Au final, le revenu disponible ajusté s'établit à 37 200 euros en 2016, s'étageant de 20 800 euros pour les 10% des personnes au plus bas niveau de vie, à 79 400 euros pour les 10% les plus aisés, 236 000 euros pour le 1% du haut de la distribution et 682 000 pour le dernier millième (*top 0,1%*).

Les prestations en nature affichent un profil décroissant. Elles s'élèvent, au sein du premier dixième de niveau de vie (resp. dixième du haut), à 4 200 euros par unité de consommation pour la santé (resp. 3 300), 3 100 euros pour l'éducation (resp. 2 000), 2 200 pour l'action sociale (resp. 400) et 1 600 euros pour le logement (resp. 0).

Figure 20 : Distribution du revenu disponible net ajusté (incl. PND, 91% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	1 714	94	116	129	139	145	155	164	185	216	372	247	100	32
Rev. disponible ajusté (k€/uc)	37,2	20,8	26,0	27,7	29,6	31,4	33,9	36,0	40,1	46,3	79,4	131	236	682
Dont revenu disponible	28,7	8,8	14,3	17,9	20,7	23,4	26,0	29,0	33,0	39,4	72,9	123	229	676
Santé	3,8	4,2	4,7	4,2	4,2	3,7	3,8	3,0	3,6	3,7	3,3			
Éducation	2,2	3,1	2,7	2,3	2,0	2,1	1,9	1,9	1,9	1,9	2,0			
Action sociale	1,4	2,2	2,4	1,9	1,6	1,3	1,3	1,2	0,9	0,5	0,4			
Logement	0,4	1,6	1,0	0,5	0,2	0,1	0,1	0	0	0	0			

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, le revenu disponible ajusté incluant les PND des 10% les plus aisés représentent 372 milliards d'euros (79 400 euros par UC).

II.4. Les autres composants du revenu national

Nous avons pour le moment détaillé les revenus que la comptabilité nationale attribue directement au secteur des ménages, ainsi que les dépenses de consommation individuelle des APU (également attribuée aux ménages à travers le concept de revenu disponible ajusté). Ce revenu ne couvre pas l'intégralité du revenu national : la fraction restante est attribuée aux APU, aux entreprises, et aux sociétés à but non-lucratif.

Un des intérêts du revenu national est qu'il s'agit de l'indicateur de revenu le plus directement relié au PIB, qui est à ce stade l'agrégat le plus commenté de la comptabilité nationale. On peut en effet écrire l'équation suivante :

$$\text{RNN} = \text{PIB} - \text{consommation de capital fixe} + \text{revenus nets du reste du monde}$$

Pour arriver au revenu national net en partant du PIB, il faut tout d'abord soustraire la consommation de capital fixe (c'est-à-dire la dépréciation du capital). Nous avons justifié précédemment le fait de mesurer le revenu net de la dépréciation du capital, et nous continuons à suivre ce principe ici.

Il faut ensuite ajouter les revenus nets du reste du monde (RdM), c'est-à-dire soustraire les revenus produits en France mais détenus par les étrangers, et ajouter les revenus produits à l'étranger mais détenus par des français. Ainsi, en 2016, le PIB français était de 2 234 Mds d'euros. En comparaison, le revenu national net était de 1 881 Mds d'euros. Pour passer de l'un à l'autre, on soustrait 400 Mds d'euros de consommation de capital fixe, et on ajoute 48 Mds d'euros de revenus nets du reste du monde.

Partant, pour construire la distribution, par strate de niveau de vie, du revenu national avant transferts, il est nécessaire de considérer les composantes suivantes de la valeur ajoutée, qui viennent s'ajouter aux revenus primaires des ménages :

- Taxes sur la production et la consommation (300 Mds d'euros) et l'excédent net d'exploitation et revenu net de la propriété des APU (-26 Mds d'euros)
- Revenu primaire net des sociétés (124 Mds d'euros, dont 55 Mds payés au titre de l'impôt sur les sociétés).

Enfin, la distribution du revenu national après transferts se déduit de celle du revenu disponible, en lui ajoutant, strate par strate :

- Les dépenses de consommation collective brutes de CCF (183 Mds d'euros).
- L'épargne nette des APU (-60 Mds d'euros).

À l'exception du revenu des sociétés (secteurs des sociétés financières et non-financières)²⁷, ces éléments relèvent du secteur des APU, et font l'objet de la section qui suit.

II.4.a. Le secteur des administrations publiques

Aux revenus primaires des ménages ou du secteur privé, la comptabilité nationale ajoute le revenu primaire des administrations publiques. En effet, une partie de leur valeur ajoutée aux prix de marché est constituée en ressources par les prélèvements sur la production et les produits et en emplois par les subventions à la production (voir discussion approfondie dans la section III.1.b). En comptabilité nationale, le revenu des facteurs est construit en déduisant de la valeur ajoutée aux prix de marché les impôts sur la production et les taxes sur les produits. En comptabilité distributionnelle, le raisonnement est inverse : on construit le profil distributionnel de la valeur ajoutée en ajoutant au profil distributionnel du revenu des facteurs, qui lui est observé, un profil distributionnel des impôts sur les produits et la production qui est simulé à partir d'hypothèses d'incidences fiscales (pour l'essentiel, hypothèse de proportionnalité à la consommation, voir ci-après).

La distribution du revenu du secteur des APU se décompose en deux étapes. Ces ressources sont calculées dans les opérations de répartition du TEE, au sein des lignes D2 et D3. Chacun des prélèvements disponibles est distribué par quantième de niveau de vie suivant la distribution observée dans les données du modèle Ines autant que possible. En ce qui concerne la TVA, la TICPE et les accises, elles sont distribuées comme la consommation observée (voir la discussion en section II.4.a). Le résidu est

²⁷ Par souci de simplicité, nous incluons ici le revenu primaire des institutions sans but lucratif (très faible) dans le revenu primaire des sociétés. Les administrations reçoivent un revenu primaire essentiellement constitué des taxes sur la production et la consommation nettes des subventions à la production qu'elles versent.

distribué comme le total du reste.

En outre, les revenus de la propriété versés et l'excédent net d'exploitation (ENE) des administrations publiques doivent être distribués pour aboutir au RNN. Ils sont distribués comme une moyenne des prélèvements versés et des prestations reçues. C'est cette distribution par quantième de niveau de vie, notamment des prélèvements sur la production et de la consommation, qui permet d'obtenir une décomposition du revenu avants transferts.

Enfin, de la même manière que pour le solde des revenus entre les ménages résidents et non-résidents (voir ci-après), en toute rigueur, il serait nécessaire de distinguer les impôts payés par les non-résidents, et particulièrement la TVA acquittée par les touristes et qui peut varier d'un pays à l'autre.

Les administrations publiques disposent d'un revenu primaire de 274 Mds d'euros dont - 26 Mds d'excédent net d'exploitation et revenu net de la propriété des APU. L'essentiel de cet agrégat (300 Mds) se compose des taxes sur les produits et la production (moins les subventions, c'est-à-dire D2–D3) : en premier lieu la TVA, mais aussi la taxe foncière ou la taxe sur les salaires. Le total des 300 Mds est alors égal à la somme de chacun des prélèvements, à la fois en montant agrégé et pour chaque quantième de niveau de vie. Cela donne la ligne, notée CND.4, du revenu primaire des APU :

Figure 21: Distribution du revenu primaire des APU (16% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	274	16	18	20	22	25	27	29	32	38	50	31	11	3
k euros par UC	6,0	3,5	4,0	4,4	4,7	5,4	5,8	6,3	6,8	8,1	10,6			

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : Le revenu primaire des APU s'élève à 274 milliards d'euros dont 16 sont reçus par le premier dixième de niveau de vie et 50 par les 10% les plus aisés.

Taxes sur la production et la consommation

Selon les conventions de la comptabilité nationale, les taxes sur la consommation s'intègrent dans un secteur institutionnel à part entière de consommations et bien et services, et non pas un revenu qui vient se soustraire du revenu après impôts des ménages, comme ce serait le cas pour un impôt direct.

Deux discussions sont nécessaires au sujet de l'intégration des taxes sur les produits, et donc de la TVA, dans la comptabilité distributionnelle. D'une part, quelles sont les données fondant la distribution de ces taxes et se base-t-on sur le revenu ou sur la consommation ? C'est l'objet des paragraphes qui suivent, le résultat ayant été présenté précédemment dans le tableau de la Figure 21. D'autre part, comment s'intègrent les montants prélevés au titre des taxes à la consommation dans un revenu national qui peut être évalué aux prix de base ou aux prix de marché ? La section III.1.b en détaille les enjeux.

Concernant le premier aspect, la question peut se reformuler comme : quel est l'impact distributif d'un changement des prix suite à une modification de la TVA ? Deux réponses légitimes peuvent être apportées. La première consiste à dire que la baisse des

prix bénéficie à tout le monde : la baisse nominale du revenu est supportée par les administrations publiques, alors que la baisse du déflateur augmente tous les revenus. Par conséquent, l'impact est neutre sur la distribution des revenus, et la TVA est à distribuer proportionnellement.

Alvaredo *et al.* (2016) adopte cette première approche comme hypothèse de référence : on distribue les taxes sur la production proportionnellement au revenu des facteurs (travail et capital), sauf pour celles ayant une base taxable clairement identifiée (par exemple la taxe foncière, distribuée proportionnellement aux revenus locatifs, à la fois réels et imputés). Cette solution a le mérite de la simplicité et est peu exigeante quant aux données nécessaires.

La seconde approche que nous retenons consiste à dire que la baisse des prix bénéficie avant tout aux consommateurs (puisque la TVA exclut en général les biens d'investissement), et de distribuer la TVA proportionnellement à la consommation. Cette deuxième solution a l'avantage d'être cohérente avec les approches standards qui consistent à interpréter la TVA comme une taxe sur la consommation.

Si on attribue la TVA en fonction de la consommation, alors il est souhaitable de prendre en compte la façon dont le taux de TVA effectif varie en fonction des paniers de consommation, qui eux-mêmes varient en fonction du revenu. Notons qu'en poussant cette logique jusqu'au bout, on devrait systématiquement distribuer l'inflation de manière différente aux individus, même si cet écart est *a priori* de second ordre. Cela est théoriquement possible, mais, comme l'ont montré les travaux de Jaravel (2019), nécessite des données très détaillées pour être fait de manière satisfaisante.

Les travaux récents de l'Insee sur les effets redistributifs d'une hausse de la TVA s'appuient sur les données de consommation de l'enquête Budget des familles. André et Biotteau (2019) s'appuient sur le modèle Ines et son module de taxation indirecte afin d'intégrer les effets différés d'une hausse des prix, suite à une hausse de TVA. Cette méthode permet de décomposer finement les évolutions des revenus et transferts, notamment les prestations sociales.

Dans le cadre d'un travail sur les inégalités en Europe, Blanchet, Chancel et Gethin (2018) testent plusieurs hypothèses alternatives, et trouvent qu'à l'échelle européenne, distribuer les taxes sur les produits proportionnellement à la consommation change la part du revenu détenue par les 10 % les plus riches de l'ordre de 2 à 3 points, sans pour autant affecter significativement la tendance. Le fait de distribuer la TVA proportionnellement à la consommation fait payer davantage de taxes aux plus pauvres, en proportion de leur revenu. Cela a pour effet de diminuer les inégalités de revenus avant impôts. Comme les revenus après impôts ne sont pas affectés, cela a aussi comme effet de rendre le système fiscal globalement moins progressif.

Cependant, ce type de travaux s'appuie sur des données microéconomiques qui ne sont pas toujours disponibles. Comme le montrent les travaux de Blasco, Guillaud et Zemmour (2020) sur données internationales, la part de revenu consommée varie d'un bout à l'autre de la distribution du revenu : 100 % pour le D1 contre 50 % pour le D10. À partir d'un modèle de distribution de la consommation des ménages, ces travaux suggèrent qu'il n'est pas nécessaire de connaître le panier de biens consommés par les ménages selon leur revenu pour capter la majeure partie de l'effet distributif de la TVA. Ils montrent que les différences entre pays s'expliquent en premier lieu par la variation

des taux moyens de TVA appliqués.

Dans le prototype de comptes nationaux distribués proposé par le groupe de travail, la TVA et la TICPE sont distribuées par l'intermédiaire du module de taxation indirecte du modèle Ines André, Biotteau et Duval (2016). Ainsi, la distribution s'appuie sur les données de consommation tirées de l'enquête Budget des familles de l'Insee qui ont été statistiquement appariées aux données ERFS (CND.2.1 et CND.2.3).

Par ailleurs, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est distribuée selon un travail préliminaire mené au département des études de l'Insee (CND.2.3). Les autres taxes (CND.2.4) adoptent le profil des précédentes en l'absence d'information supplémentaire disponible.

Les autres revenus primaires

L'autre composant du revenu primaire des administrations publiques (- 26 Mds) correspond aux revenus de la propriété des APU (D4). Ce composant est généralement négatif, car il inclut le paiement des intérêts d'emprunt sur la dette publique (41,5 Mds en 2016).

Quel rôle joue ce composant dans la distribution des revenus ? Au niveau agrégé, l'impact des intérêts d'emprunt est relativement neutre sur le revenu national, puisqu'il s'agit, au premier ordre, d'un transfert entre le secteur des administrations publiques et le secteur des ménages. D'un point de vue distributif, cette relative neutralité disparaît. En effet, le paiement des intérêts pèse sur l'ensemble de la collectivité, mais bénéficie aux ménages — en général aisés et non-résidents — qui détiennent (le plus souvent indirectement) les titres de dette. Dans DINA (Alvaredo *et al.*, 2016), la convention est d'attribuer ce revenu proportionnellement au revenu des facteurs. Cependant, comme la distribution des titres de dette est en général plus inégalitaire que le revenu, le paiement d'intérêts d'emprunt augmente les inégalités et il peut se justifier de le distribuer plus que proportionnellement. Néanmoins, compte-tenu des montants en jeu, l'impact de telle ou telle hypothèse est faible.

En pratique, il existe aussi un composant faible mais non-nul nommé excédent net d'exploitation des administrations publiques. Par convention, il est considéré en comptabilité nationale que l'excédent net d'exploitation des administrations publiques est nul. Cette convention a été adoptée car il est impossible de connaître directement le prix de marché des activités des gouvernements, qui par définition sont pratiquées à des prix non économiquement significatifs. Cependant, certaines activités des administrations publiques se font malgré tout dans un cadre de marché, par exemple lorsque que les collectivités locales font de la production marchande dans les transports, l'eau ou l'assainissement, ce qui contribue à l'excédent net d'exploitation non nul. La contribution de cet élément au revenu primaire des APU est négligeable en pratique.

Dans le prototype de comptes nationaux distribués proposé par le groupe de travail, cette composante du revenu primaire est distribuée comme la moyenne entre les prestations et les prélèvements (CND.1). Les revenus de la propriété des APU (14,8 Mds en 2016) pourraient également être distribués différemment, par exemple selon la capacité contributive des ménages mesurée par l'épargne nette. En ce qui concerne la charge de la dette, il pourrait être plus précis de distinguer les intérêts versés au reste du

monde pour les distribuer différemment que les intérêts versés aux ménages résidents.

Les dépenses de consommation collective

Les dépenses de consommation collective des administrations publiques représentent 183 milliards d'euros en 2016 (comptées brutes de CCF). Ce composant regroupe les dépenses telles que la défense, la police, la justice, ou le fonctionnement de l'État. La distribution de ces dépenses soulève davantage de questions conceptuelles que les dépenses de consommations individualisables (voir section III.2.b).

À ce stade, les approches suggérées restent exploratoires. Il n'existe pas de consensus sur la question, ni — à notre connaissance — de travaux de recherche qui l'explorent en détail. Deux hypothèses normatives polaires peuvent être envisagées : la distribution forfaitaire, ou la distribution proportionnelle au revenu.

La distribution forfaitaire suggère que chaque individu bénéficie à égalité des dépenses de consommation collective : elle a ainsi un effet fortement égalisateur sur la distribution des revenus après transferts. La distribution proportionnelle considère quant à elle que les biens publics sont neutres d'un point de vue distributif. Cette dernière approche peut s'interpréter comme un service rendu proportionnel au revenu²⁸.

Est-il possible d'affiner ces deux approches en s'appuyant sur des méthodes microfondées ? Une option explorée dans ce rapport consiste à valoriser les services publics en fonction de leur accessibilité géographique. Il est possible pour cela d'exploiter la répartition territoriale des dépenses des administrations publiques. En particulier, il est possible de connaître comment la masse salariale des fonctionnaires est répartie sur le territoire national, et d'utiliser cette donnée pour moduler la répartition des dépenses de consommation collective. Cette approche soulève certaines questions, et est certainement plus appropriée pour certains types de dépenses (par exemple la police) que d'autres (par exemple les dépenses de fonctionnement de l'État).

Toutes ces approches restent préliminaires. Il est sans doute souhaitable, à ce stade, de tester plusieurs hypothèses de manière simple et transparente pour voir dans quelle mesure elles affectent les niveaux et les tendances des inégalités. Cela pourrait permettre de mieux comprendre comment les dépenses de consommation publiques affectent les citoyens de manière différenciée.

Pour chaque territoire de vie (département, bassin de vie, etc.), est calculée la rémunération salariale moyenne des fonctionnaires d'État et des collectivités locales. Cette dépense moyenne est ensuite attribuée à chaque ménage du modèle Ines et ensuite, la moyenne est faite par dixième de niveau de vie (CND.11.1 et CND.11.2). Il est notable que, malgré des disparités géographiques marquées, la répartition obtenue est

²⁸ En poussant plus loin cette logique, une approche spécifique pour certains postes de dépense, par exemple pour le budget de la police nationale dont une des missions est de protéger les biens, consisterait à les distribuer proportionnellement à valeur de ceux-ci, c'est-à-dire au patrimoine. Cela aurait comme effet de rendre ces dépenses anti-redistributives. Cela dépasse le cadre d'un exercice de comptabilité distributionnelle, sans en changer substantiellement les résultats globaux.

proche de la répartition uniforme²⁹.

Figure 22 : Distribution des dépenses collectives (16% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P99	P99.9
Milliards d'euros	183	23	21	19	18	17	16	17	17	17	17		
Méthode microfondée géographiquement *	4,0	5,1	4,7	4,0	3,9	3,7	3,6	3,8	3,7	3,7	3,7		
Méthode forfaitaire *	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Méthode proportionnelle *	4,0	2,5	3,0	3,1	3,3	3,4	3,7	3,9	4,2	4,8	7,9	23,3	66,8

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs. (*) k euros/uc

Lecture : en 2016, les dépenses collectives représentent 183 milliards dont 23 pour les 10% les plus modestes, soit 5 100 euros par UC.

L'épargne nette des administrations publiques

L'épargne brute des APU (B8g, 14,6 Mds en 2016) correspond à la différence entre leurs recettes et leurs dépenses, hors dépenses d'investissement. L'épargne nette des administrations publiques (B8n) est égale à l'épargne brute à laquelle est déduite la consommation de capital fixe (CCF) qui mesure les investissements qu'il sera nécessaire de faire pour reconstituer le capital (ici, le patrimoine public). Une épargne nette négative signifie que le solde primaire des APU (recettes moins dépenses courantes) ne suffit pas à maintenir le patrimoine public à l'identique.

Ce solde de l'épargne nette des APU doit être intégré si l'on souhaite s'assurer que le revenu après transferts soit égal au revenu national. Autrement, le sous-investissement des administrations publiques aurait comme effet de rendre l'économie dans son ensemble plus riche après transferts qu'avant transferts. Ce solde négatif représente une faible proportion du montant total des transferts, si bien que l'impact des hypothèses d'imputation est limité.

Alvaredo *et al.* (2016) attribuent le solde des transferts, assimilable à un déficit ou un excédent de capacité d'investissement en capital fixe³⁰, à 50 % en proportion des impôts et à 50 % en proportion des allocations et transferts en nature. Ce choix repose sur l'idée qu'en l'absence de dispositions sur la manière dont un déficit doit être comblé, l'hypothèse qu'il le sera par un mélange d'augmentation de prélèvements et de baisse de prestations est la plus centrale. Une approche neutre sur la redistribution pourrait également s'appuyer sur une distribution proportionnelle. Dans le prototype de comptes nationaux distribués proposé par le groupe de travail, l'épargne nette des APU est distribuée comme la moyenne entre la distribution des prélèvements et celle des prestations (CND.11.3).

²⁹ Dans le prototype de comptes nationaux distribués proposé par le groupe de travail, la distribution des dépenses collectives s'appuie sur les données ERFs par département. Une étude identique a été menée sur les données administratives DADS en ventilant aux ménages de chaque département le total des salaires versés aux fonctionnaires d'État. Le profil obtenu en agrégeant ensuite selon les dixièmes des ménages est similaire à celui obtenu avec l'ERFS. Des travaux de robustesse ont montré que la distribution par dixième est également proche si on se place au niveau des bassins de vie, des départements ou des arrondissements préfectoraux.

³⁰ Le déficit au sens de déséquilibre des comptes publics des critères de Maastricht est affiché en B9NF dans le TEE (79,1 milliards en 2016).

II.4.b. Le revenu des entreprises et les profits non distribués

Le secteur des entreprises dispose de 124 Mds d'euros de revenu primaire net. Sur ce revenu, les entreprises payent 55 Mds d'euros d'impôt sur les sociétés. Net de l'IS, il représente 3% du revenu national (69 Mds). Au-delà du montant, il existe plusieurs intérêts au fait de distribuer ce revenu aux ménages. Premièrement, ce revenu fait partie du revenu national, il est par conséquent nécessaire de le distribuer afin de comprendre comment les richesses produites sont utilisées et réparties dans la population.

Deuxièmement, la frontière entre le secteur des ménages et le secteur des entreprises est poreuse. Certaines incitations fiscales peuvent conduire à ce que les revenus des entreprises restent dans les entreprises ou bien soient redistribués aux actionnaires sans pour autant qu'il y ait de changement du niveau de vie des individus concernés. Un des principaux exemples de ce problème est la réforme fiscale de 1986 aux États-Unis. Aux États-Unis, le propriétaire d'une entreprise a le choix entre deux formes juridiques : les *S-corporations* et les *C-corporations*. Les grandes entreprises choisissent plutôt d'être des *C-corporations*. Elles sont alors soumises à l'impôt sur les sociétés. Elles peuvent verser aux actionnaires des dividendes, qui sont alors soumis à l'impôt fédéral sur le revenu. Les petites entreprises choisissent plus généralement d'être des *S-corporations*. Dans ce cas, elles ne sont pas soumises à l'impôt sur les sociétés. À la place, le profit de ces entreprises est directement inclus dans le revenu imposable de leurs propriétaires, qui doivent s'acquitter de l'impôt fédéral sur le revenu. Il existe de nombreuses raisons justifiant qu'une firme choisisse une forme juridique plutôt qu'une autre. Mais pour les entreprises à la marge, il s'agit principalement d'un arbitrage fiscal. La réforme fiscale de 1986 a fait passer le taux marginal de l'impôt sur le revenu en-dessous de l'impôt sur les sociétés. En conséquence, de nombreux propriétaires d'entreprise ont été incités à en changer la forme juridique, pour passer d'une *C-corporation* à une *S-corporation*. Durant les deux années suivantes, une grande quantité de revenu du capital correspondant à ce changement est apparu dans les statistiques fiscales. Cela a conduit à une importante augmentation des inégalités de revenu taxable durant ces deux années. Une telle rupture dans la série correspondante résulte d'un changement légal sans significativité économique, et n'est par conséquent pas souhaitable.

Un des objectifs de Piketty, Saez et Zucman (2018) a notamment été de corriger ces effets en prenant en compte les profits non distribués des entreprises. Plus récemment, en 2005, la Norvège a connu une réforme similaire. Alstadsæter *et al.* (2016) ont analysé en détail l'impact de cette réforme sur les inégalités, en tirant profit du caractère très détaillé des données administratives norvégiennes. Ils montrent qu'autour de la réforme, on observe des ruptures de séries importantes sur le niveau des inégalités (part des 0,1 % les plus riches), et sur la mobilité en haut de la distribution (probabilité de rester dans les 0,1 % les plus riches d'une année sur l'autre). En attribuant les profits non distribués aux individus qui possèdent les entreprises correspondantes, ces effets disparaissent. En France, Boissel et Matray (2019) montrent qu'en réponse à une augmentation des impôts sur les dividendes pour certaines firmes, celles-ci ont fortement réduit leurs dividendes, mais que seule une fraction de l'épargne supplémentaire est véritablement utilisée pour investir davantage.

Troisièmement, lorsqu'une entreprise garde ses profits plutôt que de les redistribuer, elle augmente ses actifs, ce qui contribue mécaniquement à augmenter sa

valeur. Cette augmentation de la valeur de l'entreprise constitue une plus-value latente pour ses propriétaires. Cela augmente leur patrimoine et constitue donc un revenu au sens Hicksien du terme. Il faut noter à ce stade que le revenu national au sens de la comptabilité nationale n'inclut pas directement les plus-values. Bien qu'intéressantes, ces plus-values sont très volatiles et difficiles à mesurer, et leur inclusion dans les statistiques d'inégalités soulève de nombreux défis (voir Robbins (2018) pour une discussion dans le cas des États-Unis). Les prix des actifs peuvent en effet énormément varier à court terme, parfois sans grande justification. En comparaison, les profits non distribués des entreprises sont plus stables. Leur inclusion permet de prendre en compte un facteur structurel important de l'augmentation de la valeur des entreprises, sans pour autant être confronté à des variations de prix de marché souvent erratiques et excessives.

Quatrièmement, il est souhaitable de prendre en compte ces profits si l'on souhaite aussi inclure l'impôt sur les sociétés dans notre analyse de la redistribution. L'impôt sur les sociétés constitue une part importante de la taxation du capital dans l'économie. Il s'agit aussi d'un impôt en grande partie acquitté par les plus riches. Exclure l'impôt sur les sociétés de l'analyse de la redistribution conduirait à sous-estimer la progressivité du système fiscal. Or, il ne serait pas cohérent de faire payer aux individus cet impôt sans attribuer à ces mêmes individus le revenu sur lequel cet impôt est payé.

Il faut distinguer deux questions qui sous-tendent la distribution des profits non distribués. D'une part, celle de savoir à qui attribuer ces profits. D'autre part, celle de savoir comment réaliser cette distribution en pratique, compte-tenu des limitations des données. En ce qui concerne la première question, distribuer ces profits aux propriétaires des entreprises concernées semble faire consensus (voir aussi section II.5.2). Un aspect qui a été soulevé consiste à savoir s'il est souhaitable de distribuer l'intégralité des profits non distribués. En effet, les effets d'arbitrage fiscaux discutés plus haut concernant la fiscalité des entreprises et des dividendes sont nécessairement observés à la marge. Autrement dit, on pourrait considérer qu'une partie de la trésorerie des entreprises est traitée par les actionnaires comme faisant partie de leur propre revenu, alors que le reste est considéré comme appartenant de manière plus fondamentale à l'entreprise. En suivant ce principe, seul le premier agrégat serait à attribuer aux individus. En pratique, distinguer ces deux agrégats soulève d'importantes difficultés techniques et conceptuelles. De plus, il n'est pas rare que les profits non distribués des entreprises (après paiement de l'impôt sur les sociétés) soient proches de zéro (voire négatifs dans des cas extrêmes), ce qui suggère que l'agrégat à distribuer est largement dominant. Enfin, cela soulève la question de ce qu'il advient de l'agrégat non distribué. En l'état actuel, il est plus simple et plus direct de distribuer l'ensemble des profits non distribués.

En ce qui concerne la seconde question, plusieurs problèmes ont été soulevés. Idéalement, il serait possible de lier les revenus fiscaux des individus avec les comptes des entreprises qu'ils possèdent (voire Alstadsæter *et al.* (2016) pour un tel cas en Norvège). En l'état actuel, les données ne permettent pas ce niveau de précision. Alvaredo *et al.* (2016) distribuent ces profits en proportion de la valeur des parts d'entreprises détenues (directement ou indirectement). Or ces parts d'entreprises sont elles-mêmes imputées sur la base des dividendes reçus (en raison de l'utilisation de la méthode par capitalisation, Saez et Zucman (2016)). En pratique, les profits non distribués sont donc imputés proportionnellement aux profits distribués, c'est-à-dire les dividendes reçus par les ménages dans les données ERFS du modèle Ines.

Figure 23 : Distribution des profits non distribués nets d'IS (2% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	44	0	0	0	0	0	1	1	2	4	35	31	22	11
k euros par UC	1,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,5	0,8	7,4	16,7	53,2	239,1

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, les profits non distribués nets d'IS s'élèvent à 44 milliards d'euros dont 35 sont versés au 10% les plus aisés (7 400 euros par UC).

Sans prétendre au caractère systématique au niveau individuel d'une telle hypothèse, la question est de savoir dans quelle mesure elle donne des résultats plausibles en distribution. L'effet de premier ordre consiste à dire que la détention des entreprises est très concentrée, par conséquent ces profits non distribués constituent une part importante des profits des plus riches. À l'avenir, il serait souhaitable d'explorer la question et de voir si de meilleures données permettraient d'y répondre d'une manière plus satisfaisante.

Une autre problématique concerne l'attribution de la dépréciation du capital aux individus. Le calcul de cette dépréciation dans la comptabilité nationale relève de conventions parfois arbitraires, et qui ne sont pas toujours exactement comparables d'un pays à l'autre. En distribuant directement le revenu primaire *net* des entreprises aux individus, on suppose implicitement que le taux de dépréciation global s'applique uniformément à toutes les entreprises. Là encore, il serait souhaitable d'explorer des pistes d'amélioration. Mais cela nécessiterait des données précises sur le bilan comptable des entreprises.

Alvaredo *et al.* (2016) prennent également en compte que, au moins dans certains pays, les administrations publiques détiennent une part conséquente des entreprises nationales. Une fraction des profits non distribués est donc attribuée au gouvernement, et traitée de la même manière que le revenu de la propriété du gouvernement d'un point de vue distributif. Cette fraction est calculée sur la base de la part des actions possédée par les ménages et les administrations publiques dans les comptes de patrimoine. En France, on estime ainsi que 25 % des profits non distribués sont attribuables aux administrations publiques. Le revenu correspondant leur est donc réattribué et est traité de manière similaire au revenu de la propriété des APU.

Enfin, il s'agit ici de distribuer le revenu national des entreprises aux « ménages nationaux », c'est-à-dire qu'il peut exister un solde entre les ménages résidents en ce qui concerne l'épargne des entreprises (parts possédées par des ménages non-résidents d'une part et parts possédées à l'étranger d'autre part). Cela revient par exemple à attribuer aux ménages résidents les revenus non distribués des fonds de pension étrangers devant être versés aux non-résidents. Symétriquement, cette convention ne tient donc pas compte du fait que les ménages français détiennent directement, ou *via* des placements, des actions d'entreprises non résidentes. Pour un pays comme la France, ce cadre est a priori relativement neutre mais pour d'autres pays, comme l'Irlande par exemple, cette convention doit être interprétée avec précaution.

Afin de développer des conventions comptables internationales adaptées à toutes les situations, il est donc nécessaire d'attribuer au reste du monde les profits non distribués des sociétés de l'économie nationale qui en relève. Inversement, il s'agit de

rapatrier aux ménages résidents les profits non distribués de l'étranger aux ménages résidents. Ce cas ne concerne que les seuls investissements en portefeuille portant sur les actions car une opération en D43 impute les revenus de la propriété liés aux investissements directs à l'étranger (IDE).

En supposant que la rentabilité des investissements de portefeuille en actions est la même que la rentabilité des IDE³¹, il est possible de déduire les revenus imputés liés aux stocks d'investissement en portefeuille à partir des données de la Banque de France³². Ainsi, en 2016, l'opération D43, emploi du S2 = 14,2 milliards correspond aux revenus imputés aux ménages français de profits non distribués d'IDE à l'étranger ; l'opération D43, ressource du S2 = 7,9 milliards correspond aux revenus imputés aux ménages étrangers de profits non distribués d'IDE en France. Les revenus imputés aux ménages français de profits non distribués d'investissements de portefeuille à l'étranger s'élèvent donc à 5,7 milliards et les revenus imputés aux ménages étrangers de profits non distribués d'investissements de portefeuille en France représentent 8,1 milliards d'euros.

Il en résulte deux options permettant de tenir compte de cette réalité. Une première méthode pourrait consister à modifier le revenu national total distribué en ajoutant le solde des profits non distribués avec le reste du monde (8,1 – 5,7 milliards pour la France en 2016). Mais cela aurait pour inconvénient de sortir du cadre comptable international en s'appuyant sur une notion nouvelle de revenu national. Une seconde possibilité pourrait reposer sur une distribution différente des profits non distribués à verser de ceux à recevoir. Compte tenu du manque d'information disponible et du montant négligeable dans le cas français (0,1% du RNN), le prototype proposé ne distingue pas l'origine de propriété des profits non distribués d'investissements de portefeuille des entreprises résidentes.

II.5. Extrémités de la distribution et précision

II.5.a. Les très hauts revenus

La prise en compte des très hauts revenus soulève des questions méthodologiques spécifiques. Ces très hauts revenus peuvent avoir un impact considérable sur les estimations de la concentration des distributions, en particulier dans les pays à forte inégalité. Or, les données d'enquête traditionnellement mobilisées pour mesurer la distribution des revenus ont souvent du mal à capturer correctement ces très hauts revenus.

³¹ La rentabilité des IDE sortants (de la France vers l'étranger) est égale au rapport entre le D43 versé par le Reste du monde à la France et le stock d'IDE sortants. De façon symétrique, la rentabilité des IDE entrants (de l'étranger vers la France) est définie comme le rapport entre le D43 reçu par le reste du Monde et le stock d'IDE entrants.

³² Le document publié chaque année en juillet par la Banque de France intitulé « Balance des paiements et position extérieure de la France » fournit ces informations.

Il peut y avoir plusieurs raisons à cela. La première est liée à la taille limitée des échantillons d'enquête : ainsi, le nombre d'observations présentes au sein des 5 %, ou des 1 %, les plus riches est souvent insuffisant pour obtenir une analyse statistique suffisamment précise. C'est d'autant plus le cas que les revenus (et *a fortiori* les patrimoines qui sont plus concentrés) ont des queues de distribution épaisses, si bien que les moyennes empiriques peuvent devenir instables d'une année sur l'autre. Les enquêtes peuvent également souffrir de biais liés à des problèmes de non-réponse, ou de biais de déclaration, avec comme conséquence la sous-représentation des plus riches et la sous-estimation de leur revenu. De nombreux progrès ont été faits récemment sur ce dernier aspect dans certains pays, grâce à l'intégration des données administratives dans les enquêtes ménages. La situation reste cependant beaucoup plus problématique dans d'autres pays.

Pour pallier ces limites, l'Insee utilise des exhaustifs fiscaux pour mesurer les très hauts revenus (dispositif RFL, puis dispositif FILOSOFI mobilisant également les exhaustifs sociaux) à compter des revenus 2012 et publie chaque année la part de revenu déclaré par unité de consommation perçue par les 1 % d'individus les plus aisés.

De même, Alvaredo *et al.* (2016) ont recours en premier lieu aux sources fiscales, qui sont statistiquement rapprochées des données d'enquête (ERFS, Patrimoine, etc.) pour prendre en compte les revenus absents des sources fiscales. En comparaison, ce rapport repose essentiellement sur l'ERFS, base du modèle Ines. En pratique, les différences entre les résultats de ce rapport et les résultats des études Garbinti, Goupille-Lebret et Piketty (2018) et Bozio *et al.* (2018) sont relativement limitées. Ce résultat est sans doute à attribuer à la qualité des données d'enquête sous-jacentes, et au niveau relativement limité des inégalités en France. Il justifie de répartir le haut de la distribution (top 5 %) dans les résultats de ce rapport par l'intermédiaire des données fiscales du projet DINA et non pas des données d'enquête.

En effet, la décomposition au-delà des 5 % les plus riches à partir des données Ines/ERFS demeure malgré tout problématique. Afin de donner un aperçu du rôle des 1 %, et des 0,1 % les plus riches sur les inégalités, nous avons choisi de mobiliser les données exhaustives issues du projet DINA et de les combiner avec les données Ines/ERFS de ce rapport de la façon suivante. Le dispositif FILOSOFI est un appariement exhaustif des sources sociales et fiscales et peut également permettre de compléter le haut de la distribution des transferts. On estime la part des 5 %, 1 % et 0,1 % les plus riches au sein des 10 % les plus riches dans les données DINA. On applique ces parts aux 10 % les plus riches tels que calculés dans les données Ines/ERFS. Cela permet de combiner les deux sources pour garantir la cohérence des distributions qui en résulte.

À l'avenir, il serait souhaitable d'articuler directement le modèle *open source* Ines à des sources fiscales exhaustives en les mobilisant pour améliorer le haut de la distribution et ainsi obtenir directement les résultats souhaités. Si les sources fiscales permettent de mieux mesurer les revenus les plus élevés et les prélèvements dans le haut de la distribution, elles ne contiennent pas toutes les informations permettant de simuler les prestations sociales dans le bas de la distribution, et les cotisations et contributions sociales dans toute la distribution. Dans la suite des travaux de Sicsic, Schmitt et Paquier (2019), des réflexions doivent donc être menées pour bien mesurer les avantages et inconvénients de l'utilisation des sources fiscales et plutôt tester comment rapprocher au mieux ERFS et le modèle Ines avec les sources exhaustives.

Plusieurs pistes sont à explorer. Afin de limiter les problèmes d'appariement, en particulier en bas de la distribution, les données fiscales peuvent être mobilisées uniquement pour le haut de la distribution, par exemple en concaténant le dernier dixième de manière adéquate avec les 90 % du bas de l'ERFS.

Recommandation 21 : Articuler directement les données ménages (enquête ou modèle de microsimulation) à des sources fiscales exhaustives pour produire une décomposition des hauts revenus dans les comptes nationaux distribués.

II.5.b. Données hors-champ : les bas revenus et la France d'outre-mer

Le champ de diffusion de l'ERFS sur laquelle s'appuie le modèle Ines est incomplet³³. Pour des raisons de méthode d'enquête ou de méthodologie statistique, il écarte en effet une fraction de la population résidente en France où les personnes les plus pauvres *a priori* sont surreprésentées. Plus précisément, sur une population résidente en France de 66,9 M en 2016, le champ de diffusion ERFS ne couvre que 62,6 M, soit 93,5 %.

Les personnes hors du champ de diffusion ERFS, soit environ 4,2 M personnes (en 2016), se répartissent comme suit :

- P0 : 0,3 M vivent à Mayotte ;
- P1 : 1,9 M résident dans les DOM hors Mayotte³⁴ ;
- P2 : 1,4 M résident en ménages en métropole en logement non ordinaire ;
- P3 : 0,6 M résident dans un ménage du champ ERFS mais hors champ de diffusion ;
 - o P3a : 0,5 M dans un ménage dont la personne de référence est étudiante;
 - o P3b : 0,1 M dans un ménage qui déclare aux impôts un revenu négatif.

En particulier, parmi les personnes qui ne vivent pas en logement ordinaire (P2) :

- P2a : 375 000 jeunes entre 18 et 24 ans dont la résidence habituelle est un logement en communauté (chiffre 2014) ;
- P2b : environ 80 000 sont incarcérées ;
- P2c : environ 140 000 sont sans domicile (chiffre Insee 2012) ;
- P2d : environ 700 000 résident en établissement d'hébergement pour personnes âgées (chiffre Drees 2015).

³³ Le « champ ERFS » désigne les personnes résidant en France métropolitaine dans un logement ordinaire, c'est-à-dire hors communautés, habitations mobiles ou logements de fortune (au sens du recensement de la population). Dans ce cadre, le « champ de diffusion ERFS » correspond aux individus vivant dans un ménage dont (i) le revenu déclaré à l'administration fiscale est non négatif et (ii) la personne de référence n'est pas étudiante. Dans ces deux cas le revenu indiqué par ERFS est considéré comme un indicateur partiel de leurs ressources réelles, ce qui justifie leur exclusion des statistiques de niveau de vie diffusées. Cette restriction écarte 0,6M personnes.

³⁴ Cependant, du fait de la qualité médiocre des données administratives en Guadeloupe et à La Guyane, l'Insee ne diffuse des données que sur la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion.

Hors du champ de diffusion de l'ERFS, on ne dispose pas d'une estimation à la fois fiable et aussi détaillée que l'ERFS des revenus et caractéristiques des ménages (salaires, retraites, variables sociodémographiques, etc.). Néanmoins, des sources permettent de situer certaines des populations P0 à P3 dans l'échelle des niveaux de vie et d'apprécier l'impact de la restriction à ce champ de diffusion sur l'estimation de la distribution :

- Le fichier FILOSOFI permet de couvrir les personnes résidant dans les DOM hors Mayotte (P1) ;
- L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ), conduite à la fin de 2014, permet de couvrir les jeunes adultes (18 - 24 ans) qui vivent en logement collectif (P2a).

La distribution ainsi complétée couvre environ 65 M personnes, soit 97 % de la population. Si on admet que la distribution des niveaux de vie observée dans l'ENRJ s'applique aux ménages étudiants de l'ERFS (P3a), on ajoute un point de couverture.

L'ENRJ mesure l'aide que les jeunes adultes reçoivent de leurs parents et montre qu'elle constitue une composante très importante de leurs ressources globales. La vraie distribution des niveaux de vie doit la prendre en compte : elle accroît peu le niveau de vie moyen (72 €) à 23 271 € (23 580 € dans le champ de diffusion ERFS), mais elle reclasse 40 % des personnes vivant dans un ménage étudiant du champ ERFS et 14 % des jeunes en logement collectif du 1^{er} dixième dans les dixièmes supérieurs.

Par ailleurs, plus du quart des habitants des DOM se classent dans le 1^{er} dixième.

On ne dispose pas de source sur les revenus des seniors vivant en communauté. Leur affecter la distribution moyenne des niveaux de vie est probablement une estimation nettement biaisée. Mais cette population ne représentant que 1 % de la population, la conséquence de cette hypothèse sur le niveau de vie global est très limitée. En revanche, compte tenu des importantes dépenses de santé qu'elle engendre, l'absence d'une information détaillée sur ses revenus peut gêner les analyses de la redistribution.

II.5.c. Information sur la précision des estimations

En raison de la méthode de distribution microfondée, la précision dépend de la représentativité des données utilisées. Les deux sections précédentes ont détaillé les améliorations envisageables du champ des bases ménages usuelles. Néanmoins, même si les revenus et transferts sont bien présents dans les données, il peut également exister des imprécisions de couverture dans les estimations. Par exemple, un modèle de microsimulation peut fournir des résultats agrégés plus ou moins précis en comparaison des grandeurs comptables qu'ils simulent. Aussi, il est recommandé d'informer sur les taux de couverture des catégories de revenus et transferts. Celui-ci se calcule comme le ratio entre les montants dont la répartition est microfondée à partir des données fiscales et sociales, d'une part et l'agrégat correspondant de la comptabilité nationale, d'autre part. La Figure 39 en annexe détaille la précision des estimations du prototype de CND ainsi que les différentes sources et méthodes de distribution des revenus et transferts.